

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

Le vingt-neuf mai deux mil dix-huit une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 4 juin 2018.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Personnel : Création d'un poste d'adjoint administratif à 35h par semaine et suppression d'un poste d'adjoint administratif à 28h par semaine,
- ▶ Tarifs 2018-2019 : Restaurant Scolaire et Garderie Périscolaire,
- ▶ Emprunt pour les panneaux photovoltaïques,
- ▶ Lotissement dit de Beausoleil : reprise de la voirie et des équipements communs à l'achèvement des travaux,
- ▶ Désignation d'un représentant pour la Commission santé.

Questions diverses

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. FREULON Jean-Noël, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane, Mme GOURDIN Séverine, Mme GUILLOU Laurence.

Etaient absents excusés :

M. DESLANDES Patrick, M. LAMARGOT Laurent, Mme ANDRE Audrey, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. BODEREAU Emmanuel, Mme DUPUY Katia, Mme GASNIER Séverine.

Secrétaire de séance : Mme DE PASQUALE Mireille.

Pouvoirs :

M. DESLANDES Patrick a donné pouvoir à M. FREULON Jean-Noël.
M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.
Mme ANDRE Audrey a donné pouvoir à Mme SURUT Brigitte.
Mme LE BIHAN Stéphanie a donné pouvoir à Mme GUILLOU Laurence.
M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à Mme DE PASQUALE Mireille.
Mme DUPUY Katia a donné pouvoir à M. DECARPES Gérard.
Mme GASNIER Séverine a donné pouvoir à M. ESNAULT Joël.

Le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2018 n'appelant aucune observation, est adopté par 19 présents dont pouvoirs. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF.

Délibération 2018-31

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUEHERY Alain pour informer le Conseil Municipal qu'à l'accueil de la Mairie, le poste d'adjoint administratif à 28h par semaine n'est plus adapté. Il est proposé de passer ce poste à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018 Et de supprimer à cette même date le poste à 28 heures par semaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de supprimer le poste à 28 h par semaine et de créer un poste à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

VOTE : UNANIMITE.

TARIFS 2018-2019 : Restaurant scolaire et garderie périscolaire.

Délibération 2018-32

Accueil périscolaire : de septembre 2018 à juillet 2019.

Les tarifs sont basés sur le quotient familial des familles.

La tarification se fera à la ½ heure. Toute demi-heure commencée est facturée.

Les nouvelles tranches de quotients familiaux proposées pour la rentrée de 2018.

T1 :	moins de 700 €
T2 :	de 701 € à 900 €
T3 :	de 901 € à 1200 €
T4 :	de 1201 € à 1500 €
T5 :	au-delà de 1500 €

La commission propose les augmentations progressives suivantes.

Pour les T1 :	pas d'augmentation
Pour les T2 :	une augmentation de 1%
Pour les T3 et les T4 :	une augmentation de 1.5%
Pour les T5 :	une augmentation de 2%.

La garderie périscolaire : le prix de la ½ heure.

	<u>Année 2018</u>
T1 :	0.90 €
T2 :	1.02 €
T3 :	1.14 €
T4 :	1.25 €
T5 :	1.28 €

La restauration scolaire : le prix du repas.

	<u>Année 2018</u>
T1 :	3.43 €
T2 :	3.68 €
T3 :	3.84 €
T4 :	3.96 €
T5 :	4.05 €

Le tarif est augmenté de 2%.

Hors Fillé :	4.69 €
Allergiques :	1.79 €
Adultes :	4.90 €

VOTE UNANIMITE.

EMPRUNT POUR LA CREATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

Délibération 2018-33

Monsieur GUEHERY Alain informe le Conseil Municipal que pour la création de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux, il faut contracter un emprunt de 80 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 80 000 € destiné à financer la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Montant :	80 000 €
Taux fixe :	1.62 %
Périodicité :	Annuel
Durée :	20 ans
Remboursement :	Echéances constantes
Frais dossier :	150 €

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur TRIDEAU Loïc, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

VOTE : UNANIMITE.

LOTISSEMENT DIT DE BEAUSOLEIL.

Convention de transfert des équipements communs.

Délibération 2018-34

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de transfert des équipements communs du lotissement dit de « Beausoleil ».

Engagement du lotisseur :

Le lotisseur s'engage à réaliser les travaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) d'eau potable, électricité, éclairage public, télécommunications et les équipements communs (voirie, stationnements et espaces verts) du lotissement suivant les règles de l'art ; conformément au programme des travaux approuvés.

A la suite de la réception des travaux, le lotisseur s'engage à rétrocéder gratuitement à la commune de FILLE lesdits ouvrages, l'ensemble totalisant une superficie d'environ 2968 M2. La commune de FILLE accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le domaine public de la commune la totalité des voiries et équipements communs au lotissement une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par elle et les services compétents

et concessionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE.

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE. Désignation d'un représentant pour la Commission Santé et point sur le projet de santé. Délibération 2018-35</p>

La compétence Santé est communautaire pour une « politique de santé intercommunale : élaboration et animation d'un contrat local de santé ou de tout outil d'action publique s'y substituant incluant :

- La création, l'aménagement et l'exploitation et la gestion d'un centre de santé intercommunal
- La prospection de professionnels de santé et l'appui à l'installation de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire

La Communauté de Communes a donc une mission de prospection, valorisation du territoire en direction de ces professionnels de santé pour proposer à ces professionnels un exercice libéral sur l'une ou l'autre de vos communes, ou un exercice salarié en que qui concerne les médecins.

Un représentant pour la commission Santé doit être désigné au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. TRIDEAU Loïc comme représentant.

VOTE : UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES.

Aménagement de la Sécurité.

M. PAUZAT Laurent informe qu'une commission Patrimoine se réunira au mois de juin.

Jardinières en palettes.

Mme SURUT Brigitte informe que les administrés ont appréciés l'embellissement de la commune par les jardinières en palettes.

Bibliothèque.

Mme GOUET Thérèse informe le Conseil Municipal qu'un vernissage de l'exposition sur les 24 heures du Mans aura lieu le 9 juin 2018 à la Bibliothèque.

La séance est levée à 22h10.